

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

FG-ELEC
357 chemin du mas de garrit
46150 CRAYSSAC
flo.girard46093@gmail.com
N° TVA Intracommunautaire : FR24852768811
N° SIRET : 85276881100014
Code NAF : 4321A

Madame Celine LLAVES
3 rue du petit rapporteur
46800 MONTCUQ

FACTURE N° 24-09-23

Le dimanche 8 septembre 2024

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	TABLEAU ELECTRIQUE encastré	1,00	1 480,00 €	10,00	1 332,00 €	
	Cuisine	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	SIMPLE ALLUMAGE + 4 point lumineux	1,00	260,00 €	10,00	234,00 €	
	Prise de courant simple socle	4,00	80,00 €	10,00	288,00 €	
	Prise de courant four	1,00	110,00 €	10,00	99,00 €	
	Prise de courant lave vaisselle	1,00	110,00 €	10,00	99,00 €	
	Prise de courant lave linge	1,00	110,00 €	10,00	99,00 €	
	Alimentation plaque de cuisson	1,00	200,00 €	10,00	180,00 €	
	SALON	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 2 point lumineux	1,00	140,00 €	10,00	126,00 €	
	Prise de courant triple socle	1,00	120,00 €	10,00	108,00 €	
	Prise de courant double socle	1,00	105,00 €	10,00	94,50 €	
	Alimentation chauffage	1,00	100,00 €	10,00	90,00 €	
	ESCALIER	1,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Va et vient + 1 point lumineux	1,00	170,00 €	10,00	153,00 €	
	COULOIR ETAGE	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Va et vient + 1 point lumineux	1,00	170,00 €	10,00	153,00 €	
	Prise de courant simple socle	1,00	80,00 €	10,00	72,00 €	

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement) Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	SALLE DE BAIN	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	SIMPLE ALLUMAGE + 3 spots encastré	1,00	260,00 €	10,00	234,00 €	
	Simple allumage+ 2 spot encastré	1,00	190,00 €	10,00	171,00 €	
	Prise de courant double socle	1,00	105,00 €	10,00	94,50 €	
	Alimentation sèche serviette	1,00	100,00 €	10,00	90,00 €	
	CHAMBRE 1	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 1 point lumineux	1,00	110,00 €	10,00	99,00 €	
	3 bouton poussoir + 3 point lumineux	1,00	290,00 €	10,00	261,00 €	
	Prise de courant double socle	2,00	100,00 €	10,00	180,00 €	
	Prise de courant simple socle	1,00	80,00 €	10,00	72,00 €	
	Alimentation chauffage	1,00	100,00 €	10,00	90,00 €	
	CHMABRE 2	0,00	0,00 €	0,00	0,00 €	
	Simple allumage + 1 point lumineux	1,00	110,00 €	10,00	99,00 €	
	Prise de courant simple socle	1,00	80,00 €	10,00	72,00 €	
	Alimentation chauffage	1,00	100,00 €	10,00	90,00 €	
	VMC simple flux auto	1,00	850,00 €	10,00	765,00 €	
	Alimentation chauffe-eau	1,00	180,00 €	10,00	162,00 €	
	Dépose installation existante	1,00	350,00 €	10,00	315,00 €	
	Frais de déplacement + accessoires	1,00	380,00 €	10,00	342,00 €	

Conditions de paiement :
• 100,00 % soit 6 890,40 € à payer le :
08/09/2024 (paiement comptant).

Total HT	6 264,00 €
TVA (10 %)	626,40 €
Total TTC	6 890,40 €

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.